

Monsieur Christian POMIES est nommé secrétaire de séance

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- 1) Prime pouvoir d'achat
 - 2) Désignation référent déontologique
 - 3) Vente remorque
 - 4) Adhésion groupement de commande pour l'achat d'électricité
-

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 11 avril 2024

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de séance du 1^{er} février 2024 au vote de l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité

I. Prime pouvoir d'achat

Pour rappel, parmi les mesures de revalorisation salariales annoncées par le Ministre de la Transformation et des e la Fonction Publique, figurait le versement d'une prime exceptionnelle visant à améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires et contractuels.

Compte tenu du principe de libre administration des collectivités territoriales, la mise en place de cette prime est facultative et nécessite la prise d'une délibération après avis du Comité Social Territorial (CST).

Le CST saisi le 23/01/2024 a émis le 22/04/2024 un avis favorable à l'unanimité.

Le montant maximum de la prime de pouvoir d'achat est calculé en fonction du niveau de rémunération de chaque agent suivant le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime du pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

L'enveloppe globale pour le versement de cette prime est de 10 500 € prévue au BP 2024.

La prime doit être versée avant le 30/06/2024.

Monsieur le Président soumet cette proposition au Comité Syndical.

Le Comité Syndical donne son accord à l'unanimité.

II. Désignation référent déontologique

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 impose à partir du 1^{er} juin 2023, à toute collectivité, tout groupement de collectivités territoriales ou syndicats mixtes de désigner un référent déontologique par délibération.

Le Bureau d'Information et de documentation (BInDoc) du CDG auquel le SICTOM EST a adhéré propose son assistance dans le cadre de la désignation d'un référent déontologique de l'élu local aux collectivités qui le souhaitent.

Il propose ainsi 3 experts :

- Madame Caroline REGNIER (Magistrate, CAA de DOUAI)
- Madame Marianne DUCHESNE (Magistrate, TA de PAU)
- Monsieur Michel NADAL (Retraité, Ancien DGS de CALVI)

Ensemble ils formeront le collège susceptible d'être saisi sur les questions les plus complexes.

Les conditions de cette mission d'assistance administrative mise en place par le CDG du Gers sont reprises dans le règlement ci-joint.

Il appartient au Comité Syndical de se prononcer, sur la désignation des référents et l'adoption du règlement de mission.

Le Comité Syndical approuve cette proposition à l'unanimité.

III. Vente remorque

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical qu'il a été décidé de vendre la remorque HULCO immatriculée FP-588-TR.

Monsieur le Président propose de fixer le prix de vente de cette remorque à 2 800 €.

Monsieur le Président soumet cette proposition au vote.

Le Comité Syndical donne son accord à l'unanimité.

IV. Adhésion groupement de commande pour l'achat d'électricité

Monsieur le Président indique avoir reçu de Territoire d'Energie Gers (SDEG) pour adhérer au groupement de commandes créé par 13 Syndicat Départementaux d'Energie qui rassemble aujourd'hui près de 3000 membres.

En 2024, l'ensemble des marchés portés par le groupement sera renouvelé pour assurer la fourniture d'électricité (et de gaz naturel) à compter du 1^{er} janvier 2026 (date à laquelle le contrat du SICTOM EST avec EDF prendra fin).

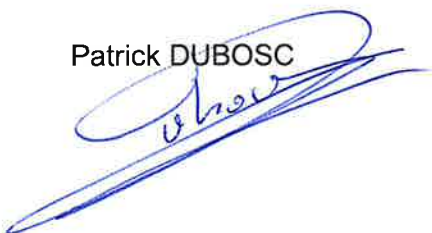
L'adhésion au groupement de commande est gratuite.

Afin de bénéficier des meilleurs tarifs négociés, Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adhérer au groupement de commande.

Le Comité Syndical donne son accord à l'unanimité.

Le Président,

Patrick DUBOSC



Le secrétaire de séance,

Christian POMIES

